

Budget prévisionnel du projet		Date : 2 avril 2025	
Intitulé de l'action : Fête du tricot			
Dépenses (*)		Recettes	
Location(s)		Autofinancement	525,46
Location Citiz	50		
Frais de transport		Participation des personnes	600
Boissons et alimentation	151,04		
Prestation de services - Tricothérapie	216		
Achat de fournitures (détaillé en annexe)	794,42	Autres financements (à préciser)	350
		Région Hauts-de-France - Salaires Détournement	350
Salaires médiateur-ices	350		
Intermittence Julien Emirian	314		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
		Prêt de matériel - Centre social Assia Djebar	150
		Prêt de matériel - Ville de Roubaix	400
Personnel bénévole	600		
Prêt de matériel	150		
Matériel de la ville	400		
Sous total des dépenses engagées			
Financement d'un autre projet (5)			
Total	3025,46	Total	3025,46

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis
(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer
(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes doivent être respectées :
- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle
(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement le quartier
(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer d'autres actions, ils doivent être reversés à l'association organisatrice